

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 01186
Numéro SIREN : 950 072 058
Nom ou dénomination : CABINET BOREL ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/016812

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/016812**
n°de gestion : **1979B01186**
n°SIREN : **950 072 058 RCS Lyon**

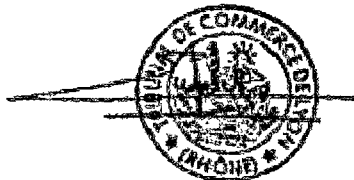
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 03/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CABINET BOREL ET ASSOCIES - Société par actions simplifiée
17 rue Louis Guérin Immeuble Odin 69626 Villeurbanne Cedex . -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5478587

1

BILAN - ACTIF

16812

Désignation de l'entreprise : **SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **17 RUE LOUIS GUERIN** **69100 VILLEURBANNE** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **9 5 0 0 7 2 0 5 8 0 0 0 6 4**

Néant *

				Exercice N clos le		N-1	
				[31082019]		[31082018]	
		Amortissements, provisions		Net		Net	
		2		3		4	
		Brut					
		1					
Capital souscrit non appelé (I)	AA						
Frais d'établissement *	AB		AC				
Frais de développement *	CX		CQ				
Concessions, brevets et droits similaires	AF	27 367	AG	26 647	720		
Fonds commercial (1)	AH	210 182	AI		210 182	210 182	
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
Terrains	AN		AO				
Constructions	AP		AQ				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
Autres immobilisations corporelles	AT	530 105	AU	196 462	333 643	337 757	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD	50	BE		50	50	
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	24 820	BI		24 820	22 640	
TOTAL (II)	BJ	792 524	BK	223 109	569 416	570 630	
Matières premières, approvisionnements	BL	3 360	BM		3 360	3 283	
En cours de production de biens	BN		BO				
En cours de production de services	BP	402 696	BQ		402 696	368 397	
Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
Marchandises	BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	870 832	BY	71 595	799 237	754 906	
Autres créances (3)	BZ	114 731	CA		114 731	124 408	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 374	CE	413	961	1 090	
Disponibilités	CF	586 371	CG		586 371	479 863	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	47 105	CI		47 105	52 723	
TOTAL (III)	CJ	2 026 468	CK	72 008	1 954 460	1 784 669	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 818 993	1A	295 117	2 523 876	2 355 298	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations	Stocks :			Créances :		

CERTIFIÉ CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

DIVERS

* Des applications peuvent être déposées dans la rubrique n° 2020 Attestation de présentation des comptes En Euros.

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :138...560.....)	DA	138 560	138 560	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	16 000	16 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	13 657	13 657	
	Report à nouveau	DH	282 924	257 869	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	236 152	224 235	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	687 294	650 321	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	80 829	75 497	
	TOTAL (III)	DR	80 829	75 497	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	271 514	313 168	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	109 524	65 257	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	494 040	457 813	
	Dettes fiscales et sociales	DY	386 713	341 728	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	32 035	32 048		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	461 927	419 466	
TOTAL (IV)	EC	1 755 753	1 629 480		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 523 876	2 355 298		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 565 677	1 391 513		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES**Néant *

		Exercice N				Total	Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	2 915 103	FH	25 546	FI	2 940 649
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		2 915 103	FK	25 546	FL	2 940 649	2 742 811
	Production stockée*					FM	34 299	86 589	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 648	61 278	
	Autres produits (1) (11)					FQ	71	39	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 976 667	2 890 717
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	31 983	32 889	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 406 416	1 325 076	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	40 170	41 633	
	Salaires et traitements*					FY	748 302	710 064	
	Charges sociales (10)					FZ	318 036	306 716	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	71 072	65 740
			} - dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	39 979	38 965
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	5 332	6 136	
	Autres charges (12)					GE	5 244	36 517	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 666 534	2 563 736	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	310 133	326 981	
opérations en numéraire	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	69	64	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	69	65	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	128	232	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 023	3 691	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	4 151	3 924	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 082)	(3 859)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	306 051	323 122	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : **SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES**

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			60
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	12 500		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 500		60
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	353		635
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	353		635
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	12 147		(575)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	82 046		98 312
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 989 236		2 890 841
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 753 084		2 666 606
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	236 152		224 235
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 680		951
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	(31 885)		24 633
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
VNC DES IMMOBILISATIONS CEDEES			353		
PDTS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS CEDEES					12 500
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES

17 RUE LOUIS GUERIN
IMMEUBLE ODIN
69100 VILLEURBANNE

ANNEXE DU 01/09/2018 AU 31/08/2019

Cabinet BOREL ET ASSOCIES

17 RUE LOUIS GUERIN

IMMEUBLE ODIN

69100 VILLEURBANNE

04.72.69.48.48

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 523 875.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 940 649.27 Euros et dégagant un bénéfice de 236 152.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

La SAS CABINET BOREL et ASSOCIES est, depuis le 01/09/2007, membre du groupe fiscal constitué en application des dispositions 223-A du CGI. La société "tête de groupe" est la SAS FINANCIERE BC. La SAS FINANCIERE BC est la seule redevable de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. La SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES acquitte à la SAS FINANCIERE BC l'impôt qu'elle comptabilise dans ses charges.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 25 188 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	16.0000	8 660			8 660

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
clientèle	179 693		30 489	210 182	
Total	179 693		30 489	210 182	

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	26 387	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	linéaire	5 ans
Matériel de transport	linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informat.	dégressif	4 ans
Mobilier	linéaire	5 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours sont évalués en fonction des heures engagées (valorisées au prix de vente horaire).

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	53 051
Total	53 051

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS BANCAIRES	137
SOUS TRAITANCE	443 369
HONORAIRES	1 200
ENTRETIEN INFORMATIQUE	1 958
PUBLICITE	2 590
CONGES A PAYER	39 527
SALAIRES A PAYER	14 000
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	17 954
CHARGES SOCIALES S/SALAIRES A PAYER	6 300
CET	6 505
FORMATION CONTINUE	1 321
TAXE FONCIERE	8 937
AVOIRS A ETABLIR	4 260
Total	548 058

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYERS IMMOBILIERS	10 203		
MAINTENANCE INFORMATIQUE	13 249		
ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	3 533		
ASSURANCES	1 889		
DOCUMENTATION	3 220		
SITE INTERNET	3 748		
COTISATIONS	11 263		
Total	47 105		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRESTATIONS D'AVANCE	461 927		
Total	461 927		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	4 151	69
Dont entreprises liées	1 680	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Prêt de 274 730 € pour l'aménagement des nouveaux locaux.
Montant restant du au 31/08/2019 : 160 238.33 €
La société Financière BC est caution solidaire

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société comptabilise une provision pour engagement de retraite en fonction des obligations définies par la convention collective. Elle est calculée sur l'ensemble du personnel présent à la clôture de l'exercice, sans hypothèse de turn-over, avec une augmentation annuelle des salaires de 2%, et une hypothèse de départ à l'initiative du salarié.

Cette provision s'élève à 80 829 € (taux de charges 45% compris), et a été réintégré.

CABINET BOREL & ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 138 560 €
Siège social : 17 rue Louis Guérin – Immeuble Odin
69626 VILLEURBANNE CEDEX

950 072 058 RCS LYON

AFFECTATION DU RESULTAT APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2020

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019, qui s'élève à + 236 152,11 €, de la manière suivante :

- à la répartition d'un dividende de 23 € par action, soit une distribution d'un montant total de 199 180 € ;
- le solde, savoir la somme de 36 972,11 €, au compte « report à nouveau » créditeur.

Le dividende de 23 € par action est mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les dividendes seront versés aux associés par la société sous déduction de la retenue à la source des prélèvements sociaux au taux global de 17,20 % et, sauf dispense demandée dans les conditions légales, du prélèvement forfaitaire obligatoire au taux de 12,80 %.

Les dividendes distribués aux associés personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, devront être inclus par chaque associé dans sa déclaration annuelle de revenu.

Ils seront imposés au taux forfaitaire de 12,8% ou, sur option de l'associé pour l'ensemble des revenus entrant dans le champ du prélèvement forfaitaire unique, au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après abattement de 40%.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Exercice clos le	Dividende Par action	Part des revenus non éligibles à la réfaction de 40 %	Part des revenus éligibles à la réfaction de 40 %
31.08.2018	23,00 €	199 042,00 €	138,00 €
31.08.2017	23,00 €	199 042,00 €	138,00 €
31.08.2016	23,00 €	199 065,00 €	115,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme

Le Président

Arnaud Costard



CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



☐ 04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

CABINET BOREL & ASSOCIES

SAS au capital de 138 560 euros
Siège social : 17, Rue Louis Guérin
69626 VILLEURBANNE CEDEX
950 072 058 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019

A l'assemblée générale de la société CABINET BOREL & ASSOCIES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CABINET BOREL & ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

Estimations comptables

L'établissement des comptes annuels n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de



systematiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

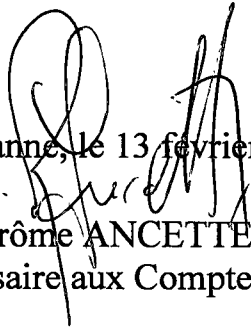
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette



incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Villeurbanne, le 13 février 2020

Pierre-Jérôme ANCETTE
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : **SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **17 RUE LOUIS GUERIN** 69100 **VILLEURBANNE** Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro SIRET* **9 5 0 0 7 2 0 5 8 0 0 0 6 4** Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		N-1	
				13 1 0 8 2 0 1 9		13 1 0 8 2 0 1 8	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	27 367	AG	26 647	720	
	Fonds commercial (1)	AH	210 182	AI		210 182	210 182
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	530 105	AU	196 462	333 643	337 757
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations		CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD	50	BE		50	50
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	24 820	BI		24 820	22 640
TOTAL (II)		BJ	792 524	BK	223 109	569 416	570 630
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 360	BM		3 360	3 283
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP	402 696	BQ		402 696	368 397
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	870 832	BY	71 595	799 237	754 906
	Autres créances (3)	BZ	114 731	CA		114 731	124 408
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 374	CE	413	961	1 090
DIVERS	Disponibilités	CF	586 371	CG		586 371	479 863
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	47 105	CI		47 105	52 723
	TOTAL (III)	CJ	2 026 468	CK	72 008	1 954 460	1 784 669
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 818 993	1A	295 117	2 523 876	2 355 298
Renvois : (1) Dont droit au bail				CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations						
			Stocks			Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le chapitre 52032



Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :138...560.....)	DA	138 560		138 560	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	16 000		16 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	13 657		13 657	
	Report à nouveau	DH	282 924		257 869	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	236 152		224 235	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	687 294		650 321	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ	80 829		75 497	
	TOTAL (III)	DR	80 829		75 497	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	271 514		313 168	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	109 524		65 257	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	494 040		457 813	
	Dettes fiscales et sociales	DY	386 713		341 728	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	32 035		32 048	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	461 927		419 466	
TOTAL (IV)	EC	1 755 753		1 629 480		
Ecarts de conversion passif *	(V)				ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 523 876		2 355 298		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 565 677		1 391 513	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	2 915 103	FH	25 546	FI	2 940 649
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 915 103	FK	25 546	FL	2 940 649	2 742 811
	Production stockée*					FM	34 299	86 589
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 648	61 278
	Autres produits (1) (11)					FQ	71	39
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 976 667
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	31 983	32 889
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 406 416	1 325 076
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	40 170	41 633
	Salaires et traitements*					FY	748 302	710 064
	Charges sociales (10)					FZ	318 036	306 716
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	71 072	65 740
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	39 979	38 965
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	5 332	6 136
	Autres charges (12)					GE	5 244	36 517
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 666 534
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	310 133	326 981
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	69	64	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)						GP	69	65
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	128	232	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	4 023	3 691	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)						GU	4 151	3 924
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 082)	(3 859)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	306 051	323 122



4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	60
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	12 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 500 60
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	353 635
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	353 635
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	12 147 (575)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	82 046 98 312
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 989 236 2 890 841
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 753 084 2 666 606
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	236 152 224 235
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 680 951
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	(31 885) 24 633
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
VNC DES IMMOBILISATIONS CEDEES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		353	
PDTS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS CEDEES			12 500
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVois

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 523 875.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 940 649.27 Euros et dégageant un bénéfice de 236 152.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

La SAS CABINET BOREL et ASSOCIES est, depuis le 01/09/2007, membre du groupe fiscal constitué en application des dispositions 223-A du CGI. La société "tête de groupe" est la SAS FINANCIERE BC. La SAS FINANCIERE BC est la seule redevable de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. La SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES acquitte à la SAS FINANCIERE BC l'impôt qu'elle comptabilise dans ses charges.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 25 188 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	16.0000	8 660			8 660

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
clientèle	179 693		30 489	210 182	
Total	179 693		30 489	210 182	



ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	26 387	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	linéaire	5 ans
Matériel de transport	linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informat.	dégressif	4 ans
Mobilier	linéaire	5 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours sont évalués en fonction des heures engagées (valorisées au prix de vente horaire).

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	53 051
Total	53 051

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS BANCAIRES	137
SOUS TRAITANCE	443 369
HONORAIRES	1 200
ENTRETIEN INFORMATIQUE	1 958
PUBLICITE	2 590
CONGES A PAYER	39 527
SALAIRES A PAYER	14 000
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	17 954
CHARGES SOCIALES S/SALAIRES A PAYER	6 300
CET	6 505
FORMATION CONTINUE	1 321
TAXE FONCIERE	8 937
AVOIRS A ETABLIR	4 260
Total	548 058



ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYERS IMMOBILIERS	10 203		
MAINTENANCE INFORMATIQUE	13 249		
ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	3 533		
ASSURANCES	1 889		
DOCUMENTATION	3 220		
SITE INTERNET	3 748		
COTISATIONS	11 263		
Total	47 105		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRESTATIONS D'AVANCE	461 927		
Total	461 927		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	4 151	69
Dont entreprises liées	1 680	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Prêt de 274 730 € pour l'aménagement des nouveaux locaux.

Montant restant du au 31/08/2019 : 160 238.33 €

La société Financière BC est caution solidaire

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société comptabilise une provision pour engagement de retraite en fonction des obligations définies par la convention collective. Elle est calculée sur l'ensemble du personnel présent à la clôture de l'exercice, sans hypothèse de turn-over, avec une augmentation annuelle des salaires de 2%, et une hypothèse de départ à l'initiative du salarié.

Cette provision s'élève à 80 829 € (taux de charges 45% compris), et a été réintégrée.

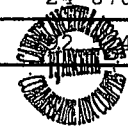


Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES

Néant

INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Néant	*	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	236 569	KE	KF	980
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	283 583	KW	KX	785
		Matériel de transport *		KY	55 646	KZ	LA	35 723
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	164 273	LC	LD	30 543
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	503 502	LO	LP	67 051
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
Autres participations			8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés			1P	50	1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	22 640	1U	1V	2 180	
TOTAL IV			LQ	22 690	LR	LS	2 180	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	762 762	ØH	ØJ	70 211	

INCORP.	CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
			par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	237 549	1X	237 549	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	284 368	MO	284 368	
		Matériel de transport		IV	MP	20 445	MQ	70 924	MR	70 924
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	20 003	MT	174 813	MU	174 813
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA		NB	
Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF		
TOTAL III			IY	NG	40 448	NH	530 105	NI	530 105	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7		ØW		
	Autres participations			1Ø	ØX	ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	50	2D	50	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	24 820	2G	24 820	
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	24 870	2H	24 870	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	40 448	ØL	792 524	ØM		



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM			EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	26 387		PF	260		PG			PH	26 647	
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	54 958		QE	28 437		QF			QG	83 395	
	Matériel de transport		QH	40 850		QI	13 305		QJ	20 445		QK	33 710	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	69 937		QM	29 070		QN	19 650		QO	79 357	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT		
	TOTAL III		QU	165 745		QV	70 812		QW	40 095		QX	196 462	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØN	192 132		ØP	71 072		ØQ	40 095		ØR	223 109	
CADRE B														
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
			DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
			Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissement TOTAL I			M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II			N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
Terrains			Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst. génerales, agencements et aménagements des constructions		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage			T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. génerales, agencements aménagements divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
Emballages récup. et divers			W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III			X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV			NL			NM			NO					
Total général (I+II+III+IV)			NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)			NW			NY			NZ					
Total général non ventilé (NS + NT + NU)									Total général non ventilé (NW - NY)					
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes En Euros

Cabinet BOREL ET ASSOCIES



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	45 311	UF	33 533	
	- financières	UG	128	UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Formulaire obligatoire (article 53 A) du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : SAS CABINET BOREL ET ASSOCIES Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	24 820	UV	0	UW	24 820			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	96 893		96 893					
	Autres créances clients		UX	773 939		773 939					
	Créance représentative de titres (Prvision pour dépréciation antérieurement constituée *) prêts ou remis en garantie * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	80 603		80 603				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	26 735		26 735					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	7 393		7 393					
	Charges constatées d'avance		VS	47 105		47 105					
	TOTAUX			VT	1 057 488	VU	1 032 668	VV	24 820		
RENVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	403						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH	271 514		81 438		190 076			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	494 040		494 040						
Personnel et comptes rattachés		8C	53 527		53 527						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	90 896		90 896						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	220 513		220 513					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	21 777		21 777					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	109 524		109 524						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	32 035		32 035						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	461 927		461 927						
TOTAUX			VY	1 755 753	VZ	1 565 677		190 076			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	40 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	654	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	81 627		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

